

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

489^e réunion ordinaire tenue le 25 mai 2004

RÉSOLUTION 2004-CA489-22.03-R4834

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2003-2004 à messieurs Claude Dumas et Éloi Marchand

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (2003-CA484-05-R4722, 24 novembre 2003) ;

CONSIDÉRANT la proposition des candidatures de messieurs Claude Dumas et Éloi Marchand à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2003-2004 par monsieur Yves Gabias, directeur du Service de l'équipement de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT la recommandation du vice-recteur aux ressources humaines de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières à l'effet de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2003-2004 à messieurs Claude Dumas et Éloi Marchand (2004-41-CDH-3, 8 avril 2004) ;

CONSIDÉRANT l'avis des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'attribuer la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour 2003-2004 à messieurs Claude Dumas et Éloi Marchand pour la grande qualité du travail qu'ils accomplissent depuis trente ans à l'UQTR ; pour le solide esprit d'entraide qu'ils ont toujours manifesté ensemble et qu'on souhaite voir se développer dans la collectivité ; pour les rapports chaleureux qu'ils ont su établir et répandre à l'échelle de l'ensemble des personnels ; pour la haute considération et le respect qu'ils témoignent envers leur travail et leur institution ; pour leur implication dans les événements rassembleurs de la communauté universitaire ; pour leur dévouement exemplaire et pour l'excellent rayonnement qu'ils donnent à toute l'équipe des ateliers de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par : _____

Lucien Bédard
Secrétaire général et directeur
des affaires juridiques